



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 6 février 2014  
Pour publication immédiate

**La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton accorde un contrat d'ingénierie-conseil de 350 000 \$ à CBCL Limited pour l'avant-projet sommaire et l'établissement des coûts de la station d'élimination biologique des nutriments proposée.**

**RIVERVIEW (N.-B.)** – La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton (CÉEUGM) est heureuse d'annoncer l'attribution d'un contrat de 350 000 \$ à CBCL Limited pour l'avant-projet sommaire et l'établissement des coûts de la station d'élimination biologique des nutriments qui est envisagée pour répondre aux exigences du nouveau règlement fédéral sur les effluents. Chef de file au Canada atlantique, CBCL Limited est un cabinet d'experts-conseils multidisciplinaire spécialisé dans l'ingénierie et l'environnement. Fondée en 1955, la société emploie plus de 300 personnes dans neuf bureaux régionaux, y compris à Moncton.

« Le personnel de la Commission a travaillé avec zèle au cours des quelques dernières années pour déterminer la meilleure façon d'améliorer la qualité des effluents rejetés dans la rivière Petitcodiac, a déclaré le président de la Commission, Winston Pearce. Nous avons été très impressionnés par la qualité des propositions et des présentations des consultants intéressés. Nous estimons cependant que le partenaire que nous avons choisi, CBCL Limited, est le mieux en mesure de compléter les ressources de la Commission pour atteindre les résultats visés en temps utile et de façon rentable, compte tenu de sa vaste expertise en traitement des eaux usées au Canada atlantique. »

Le nouveau *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* (RESAEU – 2012), établi en vertu de la *Loi sur les pêches*, a été adopté en juin 2012 pour donner suite à l'engagement énoncé par le gouvernement fédéral en 2009 dans la *Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales* (la Stratégie) du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME). La Stratégie du CCME est une entente collective destinée à assurer la gestion des effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées selon un cadre harmonisé qui protège la santé humaine et l'environnement.

Au cours des trois dernières années, la Commission a élaboré sa *Stratégie de collecte et de traitement des eaux usées durable à long terme* (Stratégie de la CEEUGM), consacrant des efforts considérables à la caractérisation des effluents et à la mise au point d'un procédé biologique avancé à l'aide d'un modèle d'usine pilote.



En novembre 2013, la Commission a publié une demande de propositions en vue de terminer dans une première étape l'avant-projet sommaire de la station de traitement biologique ainsi que les procédés connexes et de passer ensuite à l'avant-projet détaillé en utilisant comme point de départ les résultats de l'avant-projet sommaire, sous réserve de la méthode d'approvisionnement et de financement choisi pour la mise en œuvre.

La Commission est déterminée à respecter ou à dépasser les normes de rendement nationales prévues par la Stratégie du CCME et le nouveau règlement fédéral. Afin de répondre aux exigences du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* (RESAEU), l'installation de traitement des eaux usées (ITEU) de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton, qui assure un traitement primaire avancé assisté d'un procédé chimique, doit répondre aux normes de traitement secondaire d'ici 2020. La Commission désire de plus être en mesure de s'adapter facilement et de répondre de façon économe à toute exigence plus rigoureuse qui pourrait être établie concernant l'azote et le phosphore présents dans les effluents.

Cette stratégie englobera l'amélioration du bâtiment de traitement primaire, la modernisation des clarificateurs, la construction de nouveaux bioréacteurs pour le traitement chimique avancé et l'intégration de la désinfection des effluents à l'ultraviolet.

La Commission tient d'abord à quantifier le coût de cet investissement majeur – de l'ordre de 60 à 65 millions de dollars selon les estimations actuelles – et à travailler ensuite avec les divers ordres de gouvernement pour faire en sorte que ce projet puisse être mis en œuvre d'une manière rentable, au profit de tous les contribuables municipaux, moyennant la participation à un programme fédéral-provincial d'infrastructures.

La Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton a été établie en 1983 pour répondre aux besoins des trois collectivités de Dieppe, de Moncton et de Riverview en matière de collecte et de traitement des eaux usées. Depuis, pour mieux remplir son mandat, elle a mis en place un réseau de collecte de 30 kilomètres ainsi qu'une installation de traitement. Elle est également une leader en ce qui a trait à la réutilisation des biosolides pour produire un compost de type AA, le plus haut niveau de qualité atteint au Canada (par rapport à l'élimination dans un lieu d'enfouissement). L'organisation se prépare maintenant à améliorer ses installations en vue d'appliquer un procédé rehaussé de traitement secondaire qui lui permettra de se conformer au règlement obligatoire récemment adopté par le gouvernement fédéral avant la date limite de 2020.

-30-

Renseignements pour les médias :

Winston Pearce, ing.  
Président  
Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton  
506-381-0899  
[winston.pearce@gmsc.nb.ca](mailto:winston.pearce@gmsc.nb.ca)